AR Prefecture

016-251602595-20230621-DELIB37_23-DE Reçu le 27/06/2023



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 21 juin 2023

Délibération n°37/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 juin à quatorze heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image (SMPI) Magelis, régulièrement convoqué, s'est réuni aux Ateliers Magelis à Angoulême, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du SMPI Magelis.

Date de convocation: 7 juin 2023.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Jean-François DAURE, Patrick MARDIKIAN, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Gérard LEFEVRE.

Mesdames Martine PINVILLE, Fabienne GODICHAUD, Célia HELION, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ, Zalissa ZOUNGRANA.

Membres absents ou excusés : messieurs François BONNEAU, François NEBOUT, Michel CARTERET, Jérôme SOURISSEAU.

Mesdames Virginie LEBRAUD (Pouvoir à monsieur Philippe BOUTY) Charline CLAVEAU (Pouvoir à madame Martine PINVILLE), Caroline COLOMBIER, Stéphanie GARCIA.

Membre consultatif présent : monsieur Andreas KOCH.

Membre consultatif absent ou excusé: monsieur Alain LEBRET.

Secrétaire de séance : monsieur Patrick MARDIKIAN.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	12
Pouvoir(s)	2
Absent(s)	8
Votants	14

<u>Objet</u>: Subvention du Pôle Image Magelis au Cnam-Enjmin pour le concours all4GAMES dans le cadre du festival SPAWN

Depuis 2014, le Cnam-Enjmin a mis en place un programme de soutien à la création de studios de jeux auprès notamment de ses étudiants : **all4GAMES.**

La grande école publique du jeu vidéo et des médias interactifs numériques soutient ainsi les personnes créatives et entrepreneuses dans l'âme. Ce programme d'incubation, adossé à l'incubateur du Cnam et celui d'Eurekatech, la technopole au service de l'innovation et l'entrepreneuriat en Charente, compte avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Pôle Image Magelis, du Grand Angoulême et celui de la Compagnie des Martingales, société de conseil pour la conception, la production et la diffusion de jeux vidéo.

AR Prefecture

016-251602595-20230621-DELIB37_23-DE Reçu le 27/06/2023

Dans la continuité du programme d'incubation all4GAMES, le Cnam-Enjmin propose la création d'un concours national aux côtés des majors de l'industrie du jeu vidéo visant à soutenir des projets engagés de jeunes talents.

Ce concours permet de récompenser le jeu appartenant à la présélection officielle et ayant obtenu le plus de vote de la part du public. Pour cette première édition du concours, le prix décerné est le prix Jeunes Talents 2023, présenté par Epic Games et soutenu par Ubisoft Bordeaux et le Pôle Image Magelis. Il a été remporté par le jeu Where Do Dead Malls Go de Medulla Studio avec IKO et remis lors d'une cérémonie de remise de prix le samedi 29 avril 2023 pendant SPAWN, le festival engagé du jeu vidéo expérimental, créé par le Cnam-Enjmin et SO Games, l'association des professionnels du jeu vidéo en Nouvelle-Aquitaine et qui s'est déroulé les 28 et 29 avril au Cnam-Enjmin à Angoulême

La dotation de 50 000 € contribuera au financement de la production du jeu de l'équipe du projet gagnant.

Dans ce cadre, Magelis souhaite apporter son soutien financier au concours all4Games en contribuant au Prix Jeunes Talents et au financement du projet à hauteur de 14 400 €.

Cela offrira également à Magelis une visibilité au sein de la filière régionale et nationale du jeu vidéo.

Une convention de partenariat établie entre le Pôle Image Magelis et le Cnam-Enjmin précise les contributions réciproques au titre de l'édition 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- acceptent le principe et les termes de la convention de parrainage à intervenir entre le Pôle Image Magelis et le Cnam-Enjmin prévoyant un soutien financier d'un montant de 14 400 € au titre de l'édition 2023;
- autorisent Monsieur le Président à signer la convention de partenariat afférente ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire du fait de sa publication le 27 Juin 2023 et de sa transmission au représentant de l'Etat le 27 Juin 2023 (Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 27 Juin 2023

Signé: Le Président

Le Président, Philippe BOUTY

1 xiligo Borg